



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits humains

Question écrite n° 11252

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les perspectives thérapeutiques qu'offriraient les cellules souches contenues dans le sang de cordon ombilical et cela dans le cadre de nombreuses maladies (sclérose en plaque, mucoviscidose, diabète, maladies cardiovasculaires...). Or notre pays ne compte aujourd'hui que deux banques publiques de sang de cordon (Bordeaux et Besançon), alors que le manque de dons est particulièrement criant et que la plupart des cordons ombilicaux récoltés dans les maternités (plus de 2 000 par jour) sont incinérés. Aussi, face à cette situation, il lui demande de bien vouloir lui donner son sentiment sur ce dossier.

Texte de la réponse

Concernant l'utilisation thérapeutique des cellules souches contenues dans le sang du cordon ombilical, il faut rappeler que la seule utilisation thérapeutique avérée est la greffe de sang de cordon ombilical allogénique qui repose sur les caractéristiques des cellules de sang de cordon proches des cellules souches hématopoïétiques de la moelle osseuse. La première de ces greffes de sang de cordon a été réalisée en France, à l'hôpital Saint-Louis en 1988 et, depuis, entre 8 000 et 10 000 greffes de ce type ont été réalisées dans le monde. Les équipes hématologiques françaises se situent en tête du recours à ce type de greffon puisqu'en 2006 les greffes de sang de cordon ont représenté 13,5 % des greffes de cellules souches hématopoïétiques. L'utilisation potentielle des cellules du sang de cordon ombilical dans le cadre de la médecine régénérative reste encore au stade de la recherche fondamentale. En effet, des chercheurs ont démontré la possibilité d'obtenir des cellules musculaires, nerveuses, pancréatiques, vasculaires à partir des cellules du sang ombilical sans qu'aucune application clinique ne soit envisageable à l'heure actuelle. Il importe que le public soit correctement informé sur l'avancement de ces travaux afin de ne pas créer de faux espoirs à partir de résultats qui restent encore loin de toute application thérapeutique. Les trois banques allogéniques de sang placentaire existant en France sont regroupées au sein du réseau français de sang placentaire, piloté par l'agence de la biomédecine, avec l'appui de l'établissement français du sang. Deux autres banques espèrent démarrer leur activité en 2008. Actuellement, 6 076 unités de sang placentaire sont disponibles pour les patients. Un plan destiné à atteindre 10 000 unités le plus rapidement possible a été mis en place par l'agence de la biomédecine afin de faire face aux demandes croissantes. Ainsi, un appel à candidatures pour l'ouverture de nouvelles banques a été lancé en 2007, qui devrait permettre de financer l'ouverture de deux nouvelles banques. Ce plan devra être poursuivi pour permettre l'accroissement du nombre d'unités de sang de cordon conservées dans un but d'utilisation allogénique et de pouvoir traiter ainsi l'ensemble des patients dont l'état de santé requiert une greffe de cellules souches hématopoïétiques.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11252

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7423

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1274